

ANNEXE

Progrès accomplis en matière de réformes structurelles

L'annexe qui suit recense les recommandations formulées dans les Études précédentes et les mesures prises depuis la publication, en janvier 2014, de la dernière Étude économique sur le Danemark.

Politique budgétaire

Recommandations	Mesures prises depuis la précédente <i>Étude</i> (janvier 2014)
Mettre rigoureusement en œuvre le nouveau cadre budgétaire et suivre son incidence sur les dépenses des municipalités.	La loi de finances est pleinement mise en œuvre pour l'administration centrale, les régions et les municipalités.
En cas de reprise plus faible ou plus tardive, les stabilisateurs automatiques devraient pouvoir jouer. Dans l'hypothèse d'une reprise plus rapide dans la zone euro et d'un rebond des entrées de capitaux, il conviendrait de durcir l'orientation budgétaire plus que prévu.	La politique budgétaire repose d'abord sur le solde structurel et laisse donc jouer, en principe, les stabilisateurs automatiques. Conformément à l'hypothèse d'un comblement graduel de l'écart de production, les autorités envisagent un durcissement progressif de la politique budgétaire pour atteindre l'objectif de solde structurel à moyen terme à l'horizon 2020.
Continuer d'alléger les taux d'imposition marginaux sur les hauts revenus.	Aucune mesure nouvelle n'a été prise. La loi de finances pour 2014 proposait d'augmenter les abattements sur la fiscalité de l'emploi. Le seuil d'imposition au taux marginal maximum est relevé progressivement dans le cadre de la réforme fiscale de 2012.
Augmenter les impôts fonciers une fois que la reprise du marché de l'immobilier sera bien engagée.	Aucune mesure n'a été prise.
Améliorer la structure de la fiscalité environnementale pour en accroître l'efficacité.	La taxe d'immatriculation des véhicules a été abaissée (les taux supérieurs applicables aux voitures particulières et aux motocycles ont été ramenés de 180 % à 150 %) en 2015. La taxe sur les émissions de dioxyde d'azote sera réduite à compter de 2016.

Système financier

Recommandations	Mesures prises depuis la précédente <i>Étude</i> (janvier 2014)
Créer un nouvel instrument de surveillance pour les établissements de crédit hypothécaire, semblable au cadre mis en place pour les banques et prévoyant des valeurs limites pour la part des prêts à amortissement différé et les besoins de refinancement.	Le « Diamant » (outil de surveillance multidimensionnelle) entrera en application en 2018-20. Le dispositif durcit les conditions applicables à la proportion de prêts à différé d'amortissement et à forte quotité de financement ainsi qu'aux besoins de refinancement.
Veiller à ce que toutes les banques, notamment les plus grandes d'entre elles, maintiennent un ratio de levier prudent, pouvant servir de filet de sécurité aux ratios de fonds propres pondérés par les risques.	Un groupe d'experts a préconisé d'appliquer un ratio de levier minimum obligatoire, tenant compte en particulier des modèles économiques particulièrement sains comme les établissements de crédit hypothécaire danois.
Encourager les ménages ayant une quotité de financement supérieure à 80 % et devant commencer à rembourser un prêt à amortissement différé accordé il y a dix ans à commencer à rembourser ce prêt sans attendre.	Les autorités incitent vivement les ménages à profiter de la période actuelle de taux d'intérêt très bas pour accélérer le remboursement de leurs prêts.
Suivre l'efficacité de l'attribution à l'État de la responsabilité de mise en œuvre des politiques macroprudentielles, et, si ce dispositif se révèle inefficace, envisager de transférer cette responsabilité à l'Autorité de surveillance financière ou au Conseil du risque systémique.	Le Conseil du risque systémique, installé en 2013, fera l'objet d'une évaluation en 2016.

Marché du travail

Recommandations	Mesures prises depuis la précédente <i>Étude</i> (janvier 2014)
Suivre de près la mise en œuvre d'une limitation de la durée d'indemnisation du chômage et accélérer l'application de cette mesure si le marché du travail se redresse rapidement.	Une commission sur l'assurance chômage (<i>Dagpengekommisionen</i>) a siégé de juin 2014 à octobre 2015. Les autorités ont largement suivi les recommandations formulées par cette commission. Une évaluation du raccourcissement à deux ans de la durée d'indemnisation du chômage a conclu à un impact positif de cette mesure. Pour autant, une extension à trois ans de la durée d'indemnisation du chômage entrera en application d'ici 2017, sous certaines conditions.
Envisager de réduire progressivement le taux de remplacement des indemnités de chômage tout au long de la durée d'indemnisation.	Mesure non recommandée par la commission sur l'assurance chômage. Un court délai de carence a été institué si le demandeur ne satisfait pas à une obligation d'emploi.
Lors de la mise en œuvre de la réforme du dispositif des emplois <i>Flexjob</i> et des prestations d'invalidité, veiller à ce que le régime spécial d'invalidité destiné aux travailleurs seniors ne soit pas une nouvelle porte ouverte à la retraite anticipée.	Depuis le 1 ^{er} janvier 2014, au total 366 personnes seulement ont été admises à bénéficier d'une pension d'invalidité spéciale seniors en raison d'un durcissement des critères d'admissibilité.
S'orienter vers une évaluation régulière des droits à pension d'invalidité et limiter l'octroi des pensions d'invalidité permanente aux personnes de plus de 40 ans.	Aucune mesure n'a été prise.
Plus la durée des prestations est longue, moins les coûts de ces prestations devraient être remboursés aux collectivités locales afin d'assurer une meilleure adéquation entre leurs ressources et les compétences qui leur sont dévolues en matière de programmes en faveur de l'emploi.	Depuis le 1 ^{er} janvier 2016, les municipalités sont remboursées des prestations qu'elles fournissent uniquement en fonction de la durée de ces prestations : le taux de remboursement est de 80 % pour une prestation de 1 à 4 semaines, de 40 % pour une durée de 5 à 26 semaines, de 30 % pour une durée de 27 à 52 semaines et de 20 % au-delà.
Accroître l'efficacité des politiques actives du marché du travail, notamment en veillant à ce que les municipalités soient effectivement incitées d'un point de vue financier à aider les chômeurs à trouver du travail.	Voir ci-dessus. La réforme des modalités de remboursement incite les municipalités à sélectionner des PAMT efficaces.
Lier plus étroitement les rémunérations aux performances individuelles dans le secteur public.	Une nouvelle convention collective a été signée conjointement par le ministère danois des Finances et les organisations représentatives des personnels en 2015. Cet accord introduit une réponse asymétrique aux différences d'évolution des rémunérations entre le secteur privé et le secteur public. Par ailleurs, le ministère danois des Finances recueille et diffuse divers exemples d'approches systématiques de la gestion des performances au niveau institutionnel.
Évaluer le recours et l'impact des clauses de non-concurrence.	Un consensus politique a été trouvé dans le plan pour la croissance de juin 2014 pour adapter les règles existantes sur les clauses d'exclusivité des contrats de travail (clauses de non-concurrence) afin de limiter le recours à ces clauses. En outre, une nouvelle loi, entrée en vigueur au 1 ^{er} janvier 2016, établit de nouvelles règles relatives aux clauses d'exclusivité des contrats de travail. Les clauses de non-sollicitation sont strictement interdites, hormis dans quelques cas exceptionnels. De même, les nouvelles règles relatives aux clauses du client le plus favorisé ou aux clauses de concurrence en limitent la durée de validité. <i>L'Étude sur l'application de clauses d'exclusivité dans les contrats de travail (clauses de non-concurrence)</i> montre que 22 % des entreprises des secteurs d'activité retenus y ont recours, tandis que 24 % des entreprises ont recours à des clauses de non-sollicitation. L'enquête révèle qu'au total, un tiers environ des entreprises font appel sous une forme ou une autre à des clauses d'exclusivité dans leurs contrats de travail.

Intégration des migrants

Recommandations	Mesures prises depuis la précédente <i>Étude</i> (janvier 2014)
Continuer de financer les programmes qui sont efficaces pour l'intégration des migrants. Poursuivre les efforts déployés en vue d'améliorer la qualité des cours de danois destinés aux migrants.	Un accord a été signé entre les partenaires sociaux en mars 2016 sur la réforme du programme d'intégration, dont l'axe principal porte sur une meilleure insertion sur le marché du travail des réfugiés et des migrants.
Des initiatives supplémentaires sont nécessaires pour rationaliser le traitement des demandes d'immigration afin de permettre aux travailleurs très qualifiés d'émigrer facilement et rapidement au Danemark.	Un nouveau dispositif, qui permet aux entreprises et aux universités d'attirer plus facilement la main-d'œuvre très qualifiée des pays hors UE/EEE, est entré en vigueur en 2015 et fera l'objet d'une évaluation au premier trimestre de 2017.
Évaluer le programme « Green Card » pour mieux en appréhender les avantages et les inconvénients et voir comment le faire évoluer.	En 2015, les critères du programme « Green Card », qui privilégient désormais davantage les niveaux d'instruction, ont été durcis pour mieux prendre en considération les besoins des entreprises en main-d'œuvre très qualifiée. Ces modifications feront l'objet d'une évaluation au premier trimestre de 2017.
Une stratégie globale est nécessaire pour mieux intégrer, dès l'enseignement obligatoire, les élèves immigrés de première et deuxième génération dans le système éducatif.	Aucune mesure particulière n'a été prise, bien que les pouvoirs publics aient fait de cette question une priorité.
Encourager les institutions privées à créer des établissements scolaires à vocation plus internationale pour accueillir les enfants des travailleurs étrangers employés temporairement au Danemark.	Aucune mesure n'a été prise.

Éducation et compétences

Recommandations	Mesures prises depuis la précédente <i>Étude</i> (janvier 2014)
L'année préparatoire à l'école primaire ayant été rendue obligatoire, il faudrait en renforcer le contenu éducatif afin d'en faire réellement la première année de l'enseignement primaire.	L'enseignement préscolaire est organisé de telle façon que les enfants acquièrent des compétences dans six domaines particuliers et trois matières obligatoires.
Mettre en place un système d'habilitation des enseignants et accroître la flexibilité des salaires.	Aucune mesure n'a été prise.
Suivre de près la mise en œuvre et les conséquences de la réforme de l'enseignement obligatoire. Envisager de mettre en place des programmes universitaires de formation initiale des enseignants afin de les rendre plus attractifs et d'améliorer le déroulement de carrière des enseignants.	Aucune mesure n'a été prise.
Lors de la mise en œuvre de la réforme, renforcer le cadre d'évaluation de l'enseignement primaire et secondaire en y incluant l'évaluation des enseignants et des chefs d'établissement. Inciter financièrement les municipalités, en modulant les aides accordées, à obtenir de bons résultats.	Aucune mesure n'a été prise.
Lors de la mise en œuvre de la réforme du système d'enseignement et de formation professionnels, veiller à ce que celui-ci devienne plus attractif pour les jeunes et plus sélectif, sans que le taux d'échec scolaire augmente pour autant parmi ceux qui ne peuvent y entrer. Mettre en place des programmes de formation professionnelle offrant des passerelles vers l'enseignement supérieur.	La réforme devrait être entièrement mise en œuvre en 2016. La réalisation de ses différents objectifs fera l'objet d'un suivi étroit par un processus permanent de surveillance, de mesure et d'évaluation des progrès accomplis et des résultats. L'enseignement du danois est renforcé et les élèves bénéficieront d'un minimum de 26 heures d'enseignement hebdomadaire dans le cursus de base à compter de 2016, soit près de 35 cours par semaine. En outre, un nouveau cycle combiné en deux ans est mis en place à destination des jeunes de moins de 25 ans qui ne possèdent pas les qualifications requises pour poursuivre leurs études secondaires de deuxième cycle dans l'enseignement général ou professionnel. Enfin, la formation continue des enseignants devient une priorité, et d'autres mesures sont envisagées.
Renforcer les incitations à choisir la bonne formation supérieure, en mettant en place progressivement des droits d'inscription.	Un système de régulation centralisée des admissions d'étudiants dans certaines filières débouchant sur un taux de chômage notable a été mis en place, et une plus grande transparence a été instaurée grâce à des données comparables sur les filières d'enseignement supérieur.

Recommandations	Mesures prises depuis la précédente <i>Étude</i> (janvier 2014)
Élaborer et publier des indicateurs sur la qualité et les résultats des programmes universitaires. Donner à l'organisme d'évaluation des outils précis pour conduire à des améliorations dans l'enseignement supérieur.	Dans le cadre du plan pour la croissance de 2014, des indicateurs sont désormais publiés systématiquement, en particulier sur le chômage, les revenus, la création d'entreprise, les taux de diplômés et la durée d'obtention des diplômes. Des données qualitatives et quantitatives sont en cours d'élaboration en 2016.
Améliorer les résultats du système de formation des adultes en poursuivant les efforts déployés pour inciter davantage les établissements d'enseignement à reconnaître les acquis, et en renforçant le contrôle de la qualité des cours.	Dans le cadre du plan de 2013 pour la croissance, le gouvernement a alloué une enveloppe de 1 milliard DKK sur 2014-20 pour renforcer et améliorer la formation des adultes et la formation continue à l'intention de la main-d'œuvre non qualifiée et qualifiée. L'objectif est d'améliorer la qualification des ouvriers spécialisés et de relever le niveau de formation des travailleurs qualifiés. Dans le cadre de la réforme de l'EFP, entrée en vigueur en août 2015, un nouveau programme de formation professionnelle pour adultes a été mis en place qui, en préalable à toute filière d'EFP, procède à une évaluation des acquis et de l'expérience des adultes. Parallèlement, l'objectif est de renforcer la qualité et la flexibilité de l'éducation et la formation des adultes.

Concurrence

Recommandations	Mesures prises depuis la précédente <i>Étude</i> (janvier 2014)
Évaluer l'impact de la réglementation des professions et éliminer les dispositions qui entravent la concurrence et ne sont pas pleinement justifiées par d'autres objectifs.	En 2014, une commission interministérielle spéciale a passé en revue les professions réglementées. À la suite de cet examen, la procédure de nomination publique des traducteurs et interprètes, entre autres, a été supprimée. En 2014, des autorisations restreintes ont été mises en place pour les secteurs de l'électricité, de la plomberie et de l'assainissement, facilitant ainsi l'accès au marché.
Introduire plus de concurrence dans le secteur des pharmacies, des taxis et des transports publics.	Aucune mesure n'a été prise.
Harmoniser avec les normes internationales les normes nationales qui font obstacle à l'entrée d'entreprises étrangères.	L'application des normes internationales a d'ores et déjà gagné du terrain dans certains domaines, par exemple dans la réglementation de la haute tension, tandis que d'autres réglementations ont été révisées, notamment dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics.
Simplifier la législation relative aux marchés publics, recourir davantage à des procédures électroniques de passation des marchés publics pour réduire les coûts de transaction connexes et uniformiser ces procédures.	La directive européenne sur les marchés publics a été transposée dans le droit danois en 2016 ; les procédures électroniques de passation de marchés devraient être obligatoires en 2018.
Poursuivre l'ouverture à la concurrence des industries de réseau, notamment le transport ferroviaire de voyageurs.	Aucune mesure n'a été prise.
Assouplir les règles relatives à la propriété ainsi que les règles d'urbanisme et de superficie applicables aux magasins.	Les autorités danoises ont présenté récemment leur projet pour libéraliser la réglementation actuelle relative aux commerces de détail et assouplir certaines restrictions applicables à la superficie et à l'implantation des supermarchés et des magasins de biens de consommation durables (voir la partie « Évaluation et recommandations »).
Simplifier le cadre institutionnel des autorités chargées de la concurrence.	La compétence de surveillance du Conseil de la concurrence a été renforcée. Le Conseil a vu le nombre de ses membres ramené de 18 à sept. En outre, un comité consultatif a été institué. Celui-ci émettra des avis auprès du Conseil de la concurrence sur diverses questions ayant trait à la concurrence.

Esprit d'entreprise et innovation

Recommandations	Mesures prises depuis la précédente <i>Étude</i> (janvier 2014)
Les programmes de formation à la création d'entreprise doivent permettre aux étudiants d'acquérir une expérience professionnelle comme salariés pour mieux connaître les règles de gestion d'une entreprise.	Aucune mesure n'a été prise.
Évaluer la fusion récente entre les différents programmes de financement de l'innovation et au besoin, envisager une nouvelle rationalisation des instruments et programmes publics de financement après une évaluation complète du système.	La réforme intervenue récemment dans les instruments de financement de l'innovation sera soumise à évaluation en 2018 au plus tard. Les autorités ont engagé un examen des aides au développement des entreprises, dont les aides à l'innovation.
Pour soutenir les jeunes entreprises dynamiques, accroître les possibilités de report et de remboursement en espèces intégrées dans les dispositifs de crédit d'impôt en faveur de la recherche-développement (R-D) ou augmenter les aides directes.	Aucune mesure n'a été prise.
Évaluer l'efficacité des programmes publics de garantie de prêt destinés aux petites et moyennes entreprises (PME) de manière uniforme et transparente, et démanteler progressivement ceux qui ne sont pas économiquement efficaces.	Tous les dispositifs relevant du Fonds danois pour la croissance font l'objet d'une évaluation systématique tous les trois ans. Les résultats de la dernière ont été publiés en 2014. La pertinence des différents programmes et instruments est évaluée en continu.
En vue de resserrer les liens entre les universités et les entreprises, instaurer un meilleur équilibre entre financement par projet et financement par établissement.	De nouveaux objectifs contraignants seront ajoutés aux contrats de développement des institutions éducatives en 2016. Le but est de renforcer les liens entre l'université et l'industrie.
Veiller, dans la conception des politiques de l'innovation agissant sur la demande, à assurer une concurrence suffisante et faciliter la participation des PME. Évaluer minutieusement ces politiques.	Le nouveau programme InnoBooster est conçu pour faciliter l'innovation dans les PME. Le Fonds danois pour l'innovation assure la gestion. Les objectifs de la stratégie danoise en faveur de marchés publics intelligents, que le ministère des Finances a publiée en 2013, sont notamment l'innovation et la qualité.
Améliorer les réseaux d'investisseurs providentiels pour développer le financement des entreprises en phase de démarrage en poursuivant les actions visant à promouvoir davantage la culture de l'entrepreneuriat et à renforcer les réseaux de formation de ces investisseurs.	Un mécanisme de rapprochement avec des investisseurs providentiels a été mis en place en 2015 au titre du Fonds danois pour la croissance afin de mettre en rapport des entreprises danoises en quête d'investissements et des investisseurs providentiels danois et étrangers.
Rationaliser les services dispensés par les Centres de développement des entreprises et contrôler de près leur impact à long terme.	Un nouvel accord-cadre sur les Centres de développement des entreprises est entré en vigueur à l'été 2015. Les services assurés par ces Centres sont contrôlés en outre dans le cadre de contrats annuels passés avec le ministère des Entreprises et de la Croissance.
Renforcer davantage la culture entrepreneuriale, y compris parmi les femmes, en passant par les médias et le système éducatif.	Aucune mesure n'a été prise.
Envisager d'élaborer une stratégie formelle d'internationalisation des PME. S'assurer que les nouvelles stratégies de développement de pôles de compétitivité soient adaptées aux besoins des différents secteurs.	En 2016, une nouvelle stratégie de création de pôles de compétitivité sera présentée. L'implication à l'international des pôles de compétitivité sera un axe prioritaire de cette stratégie pour que les PME danoises aient plus facilement accès aux réseaux mondiaux de la connaissance et au programme Horizon 2020 de l'UE. Le ministère des Entreprises et de la Croissance s'apprête à inaugurer des stratégies commerciales avec des représentants industriels issus de secteurs dans lesquels les entreprises danoises ont une solide assise internationale et sont compétitives. Les premières stratégies de ce type concernent les sciences du vivant (<i>Life Science</i>) et le secteur maritime (<i>Blue Denmark</i>), et devraient être présentées en 2016.

Changement climatique

Recommandations	Mesures prises depuis la précédente <i>Étude</i> (janvier 2014)
<p>Réévaluer régulièrement les objectifs nationaux en fonction des évolutions internationales et des progrès technologiques. Ajuster en conséquence la part des réductions des émissions de gaz à effet de serre (GES) à réaliser sur le territoire danois en finançant de telles réductions à l'étranger.</p>	<p>Selon les toutes dernières estimations de 2015, l'objectif d'une réduction de 20 % des émissions hors SCEQE (ne relevant pas du système d'échange de quotas d'émission de l'UE) d'ici 2020 sera atteint sur le territoire.</p>
<p>Veiller à ce que les mesures de soutien aux énergies renouvelables favorisent les solutions de réduction d'émissions les moins coûteuses et éviter de privilégier une technologie en particulier. Agir au niveau de l'UE en faveur de l'introduction d'une stratégie commune pour contribuer à la réalisation des objectifs communautaires en matière d'énergies renouvelables au moindre coût.</p>	<p>Les négociations sur un nouvel accord énergétique au-delà de 2020 seront engagées avant la fin de 2018. Au niveau de l'UE, de nouveaux objectifs ont été adoptés en 2014 concernant les énergies renouvelables à l'horizon 2030. Un mécanisme de gouvernance pour la mise en œuvre de ces objectifs devrait être mis en place à compter de 2017.</p>
<p>Rationaliser la fiscalité énergétique danoise pour harmoniser les prix implicites du carbone. Relever notamment le barème des taxes prélevées sur le charbon et le gazole afin de réduire l'écart de prix implicite du carbone par rapport à l'essence.</p>	<p>La taxe danoise sur le dioxyde de carbone est déjà partiellement harmonisée en fonction de la teneur en CO₂ des combustibles. La taxe globale sur les combustibles inclut également une taxe énergétique harmonisée en fonction du contenu énergétique.</p>
<p>Au niveau de l'UE, militer en faveur de l'adoption d'une politique commune de limitation des émissions de GES autres que le CO₂ dans l'agriculture.</p>	<p>Le Danemark plaide pour l'adoption d'un pilier « secteur Terres » (pilier AFAT, agriculture, foresterie et autres affectations des terres), qui se traduirait par un objectif de réduction commun à l'agriculture et au secteur UTCATF (utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie) à compter de 2021.</p>